

du 03 au 30 septembre 2020 inclus.



Samsung Galaxy S20 5G⁽⁴⁾

Prenez de l'avance sur l'avenir



**Grande autonomie
de batterie**



**Triple capteur
photo arrière**



Zoom X30



Kit mains-libres recommandé.
DAS⁽⁵⁾ Membres 1.79 W/Kg
DAS⁽⁵⁾ Tronc 1.525 W/Kg
DAS⁽⁵⁾ Tête 0.382 W/K

Informations techniques communiquées par le constructeur.

À partir du 03 septembre et jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

Pour bénéficier de l'offre :

- 1** Achetez un mobile Samsung Galaxy S20 5G avec souscription concomitante d'une offre Performance pro Intense ou Performance pro Intense Travel engagement 24 mois⁽¹⁾ hors renouvellement avec le Programme Changer de mobile à points (PCM), entre le 03 et le 30 septembre 2020 inclus.
- 2** Estimez la valeur de reprise de votre ancien mobile**, sur le site <https://reprise.orange-business.com/> ou sur l'application Orange Reprise disponible gratuitement depuis votre espace client.
**pour une valeur de reprise minimale de 143€
- 3** Bénéficiez du Bonus Orange Reprise d'une valeur de 150€ en suivant les étapes décrites sur le site <https://reprise.orange-business.com/>

***Exemple : Soit le Samsung Galaxy S20 5G à 1€ soit 294€ HT (prix d'achat du terminal avec une offre Performance pro Intense ou Performance pro Intense Travel) – 293€ HT composé de 143€ pour la reprise d'un Samsung Galaxy S9 en état fonctionnel⁽²⁾⁽³⁾ et 150€ du Bonus Orange Reprise.**

- (1) Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine du 03/09/2020 au 30/09/2020, réservée aux clients professionnels assujettis à la TVA et propriétaires de mobiles éligibles. Prix valable pour un Samsung Galaxy S20 5G uniquement pour l'acquisition d'un nouvel abonnement sous réserve de souscription d'une offre Performance pro Intense ou Performance pro Intense Travel (engagement 24 mois), hors renouvellement avec le Programme Changer de mobile à points (PCM). Ce prix inclut – 143€⁽²⁾ de valeur de reprise d'un Samsung Galaxy S9 en état fonctionnel⁽³⁾ et le bonus reprise de 150€, venant en déduction de votre facture mobile Orange après réception de votre Samsung actuel.
- (2) Le Montant Définitif de reprise est fixé par Orange Business Services après vérification de l'état des Equipements reçus, dans les 10 jours suivant la réception de ces derniers. Le Montant Définitif est calculé sur la base du Montant Estimé, qui peut être revu à la baisse en fonction de l'état de l'Equipement
- (3) Etat fonctionnel : L'appareil est capable d'émettre et de recevoir un appel, n'a pas été démonté et ne présente pas de trace d'oxydation. L'affichage est en bon état (pas de tache ou pixel endommagé) et l'écran n'est pas cassé (rayures tolérées). L'équipement doit être vierge de toutes informations ou données, notamment de données personnelles, et de toutes cartes SIM et/ou cartes mémoires. L'équipement ne doit pas présenter de fonction localisation / verrouillage ou être enregistré dans une solution de gestion et/ou protection de terminaux : ces fonctions doivent être désactivées. Dans le cas contraire, il sera considéré comme non fonctionnel ou exclu de la valorisation, et la valeur de reprise sera ramenée à 0€.
- (4) Le téléphone mobile ne pourra fonctionner en 5G que lorsque le réseau 5G d'Orange sera déployé en France métropolitaine et sous réserve que l'utilisateur soit abonné à une offre compatible 5G. Les offres mobiles commercialisées par Orange n'étant pas encore compatibles 5G.
- (5) Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg.